



**MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC
33180 VERTHEUIL**

Département

De la Gironde -33

Arrondissement de L'ESPARRE

Canton de PAUILLAC

Tél : 05.56.73.30.10

Fax : 05.56.73.38.19

E Mail : communedevertheuil@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 MARS 2017**

L'an deux mil dix sept, le treize Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERTHEUIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi JARRIS

PRESENTS : MM JARRIS, ARDILLEY, PREVOSTEAU, Mmes MORLAN-TARDAT, DUBOIS, CHAISE-LEPINE, MAIRE, FRANCHINI, SAINTEMARIE, MM LELONG, BEAU, GRAULIERE et LOBET

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame MOUFLET qui donne procuration à Monsieur PREVOSTEAU

ABSENT :

- Monsieur Jérôme MILLET

Monsieur Jacques ARDILLEY est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 08 Février 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**I - TRAVAUX EXCEPTIONNELS LIES A DES OBLIGATIONS
LEGALES D'ACCESSIBILITE : ACCESSIBILITE PMR DE
L'ABBATIALE DE VERTHEUIL**

Parmi les types de projets éligibles au FSIPL 2017, figurent les travaux exceptionnels liés à des obligations légales d'accessibilité en particulier la mise aux normes des équipements publics.

L'accès des personnes à mobilité réduite est impossible dans la configuration actuelle de l'entrée de l'abbatiale de VERTHEUIL. En effet, un dénivelé de plus de 1 mètre 60 sépare le niveau du parvis du niveau intérieur de l'Église.

La descente dans l'Église s'effectue au moyen d'un large perron qui aboutit entre deux piliers.

La descente est réellement périlleuse malgré l'installation d'une barre d'appui centrale qui s'arrête à mi-hauteur et qui ne peut aller plus haut sans entraver la fermeture de la porte.

Les visiteurs à mobilité réduite sont donc exclus.

Or, il existe, au niveau du chœur et à l'angle d'une tour d'accès au clocher sud, les vestiges d'une ouverture aujourd'hui obturée.

Cette ouverture se situe à un niveau très inférieur à celui du porche d'entrée. Le niveau inférieur sera à moins de 41 cm grâce à la déclivité du sol de la Place au lieu de 1 mètre 60.

Il est donc proposé :

- de dégager cette ouverture et la descendre au niveau initial intérieur,*
- de construire une rampe extérieure en respectant le pourcentage de 5%,*
- d'équiper cette rampe d'une rambarde de protection,*
- de poser une porte pleine.*

Cette opération permettrait aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de participer aux événements ayant pour cadre l'Abbatiale (festival Voûtes et Voix, concerts occasionnels, expositions etc...) et aux visiteurs à mobilité réduite de pénétrer dans l'édifice.

Les travaux dureraient un mois. En cas d'accord, avant le 1er Juin, ils devraient être terminés pour la saison estivale.

<i>Coût prévisionnel HT</i>	<i>25 138.00€</i>
<i>Subvention sollicitée au titre de la DETR (35%)</i>	<i>8 798.30€</i>
<i>Subvention sollicitée au titre du FSIPL (35%)</i>	<i>8 798.30€</i>
<i>Autofinancement y compris TVA</i>	<i>12 569.00€</i>
<i>MONTANT TOTAL TTC</i>	<i>30 165.00€</i>

Après en avoir débattu, le Conseil approuve ces travaux à l'unanimité et charge le Maire de mettre en place le financement proposé.

II - DETR 2017 : ACCESSIBILITE PMR DE L'ABBATIALE DE VERTHEUIL TRAVAUX EXCEPTIONNELS LIES A DES OBLIGATIONS LEGALES D'ACCESSIBILITE

Le Maire expose au Conseil les conditions d'éligibilité à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il propose à ce financement les travaux exceptionnels liés à des obligations légales d'accessibilité, en particulier, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'abbatiale de VERTHEUIL.

Financement :

- Devis FRANCHINI	22 450.00€
- Devis CMPG	1 678.00€
- Devis SAMOUEILLAN	1 010.00€
TOTAL HT	25 138.00€ HT
- Subvention sollicitée au titre de la DETR (35%)	8 798.30€
- Subvention au titre du FSIPL (35%)	8 798.30€
- Autofinancement y compris TVA	12 569.00€
TOTAL TTC	30 165.60€

Le Conseil, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité la délibération et charge le Maire de toutes les formalités administratives.

III - FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE

Afin de bénéficier du programme du FDAVC 2017, il est proposé au Conseil de présenter une demande de subvention au Conseil Départemental.

Le programme proposé se compose de la réfection de la portion de la Rue des Chênes (VC202) comprise entre le carrefour du Fourneau et du passage à niveau du Landot.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de 35% sur un plafond limité à 25 000.00€ HT, avec application du coefficient de solidarité (1.00 pour 2017).

Plan de financement :

Devis SARRAZY	HT	44 200.00€
Subvention Conseil Départemental 35% du montant plafonné à 25 000.00€		8 750.00€
Coefficient de solidarité : 1.00		
Autofinancement y compris TVA		44 290.00€
MONTANT TTC		53 040.00€

Après en avoir débattu, le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de procéder aux formalités s'y rapportant.

IV - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Il s'agit de la parcelle D640 « Rue des Noisetiers ».

Par délibération en date du 08 Février 2017, le Conseil avait accepté la vente de la parcelle D640 à Monsieur LABURTHE Mike et Madame CAUBERE Béatrice pour un montant de 4 400.00€, sous réserve que les propriétaires des parcelles contiguës ne se positionnent pas.

Monsieur et Madame BILLA Laurent ont exprimé leur intention de se porter acquéreurs pour la somme de 4 400.00€ net vendeur, tous frais à la charge de l'acquéreur.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver cette vente et d'autoriser le Maire à signer les actes de cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette proposition et autorise le Maire à signer les actes de cession.

V - DEMANDE DE MONSIEUR BODIN

Le chantier de l'extension de l'Hôtel de l'Abbaye connaît un difficile démarrage et enregistre déjà un mois et demi de retard.

De ce fait la livraison de l'hôtel ne pourra pas se faire, sauf retards supplémentaires, avant le 15 Juin 2017.

Monsieur BODIN, propriétaire du fonds de commerce, ne sera pas opérationnel avant le 01 Juillet et demande en compensation une exonération d'un an de loyer.

Le Conseil, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité d'exonérer Monsieur BODIN du paiement du loyer de 500.00 Euros par mois jusqu'au 30 Juin 2018.

VI - ALERTE AUX POPULATIONS DANS LE CADRE DU DECLenchement DU PPI PAR LE CNPE DU BLAYAIS

L'alerte nucléaire est déclenchée par le CNPE du Blayais quand un évènement dans la centrale est susceptible d'entraîner des rejets radioactifs et d'avoir des conséquences sur les populations présentes dans un rayon de 20km autour de la centrale.

Cette alerte passe par la sirène et l'automate d'appel du CNPE, passe également par des médias conventionnés (France Bleu Gironde et FR3), les moyens d'alerte du SAIP et les moyens communaux (sirène communale, voitures équipées de mégaphones, automate d'appel et porte à porte).

Afin d'alerter les populations au moyen des matériels les plus performants, il est nécessaire d'installer dans les communes des sirènes communales puissantes pouvant atteindre les travailleurs dispersés dans les vignes ou sur les cultures.

Les Communes se trouvent confronter à une disparité de moyens financiers pour s'équiper en matériel performant.

Aussi, afin de pouvoir mettre en place une alerte efficace, il est demandé au CNPE de subventionner les communes concernées. L'exploitant du CNPE doit pouvoir assumer les répercussions des dysfonctionnements de ses propres installations.

Il est proposé de mettre en place une sirène de type NP3, d'une portée de 3km500, sur le site du Foyer Laride, point géographique central de la Commune.

Montant de l'investissement :	HT	10 105.00€
	TVA 20%	2 020.23€
	TOTAL TTC	12 125.23€

Le Conseil, après en avoir débattu, accepte ce dispositif.

Le Maire demandera donc au CNPE du Blayais de subventionner la totalité de l'installation.

VII - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Par délibération en date du 25 Janvier 2017, le Conseil a approuvé l'adhésion de la Commune à ce dispositif.

Après la réunion du 08 Mars 2017, il convient de mettre en place ce dispositif :

- **Désignation des référents :**

Les Conseillers composant le réseau de proximité sont naturellement destinés à devenir référents, de même que tout habitant désirant se porter volontaire pour cette mission bénévole.

La désignation du référent est soumise à la signature d'une fiche d'engagement et à l'acceptation de la diffusion d'un numéro d'appel personnel.

Le Maire demande que les conseillers, composant le réseau de proximité et se portant volontaires déposent en Mairie leur engagement signé avant le Samedi 18 Mars 2017.

- **Diffusion de l'information :**

Par la distribution d'un document d'informations dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune.

Par la mise en place d'une signalétique à poser à l'entrée du Bourg et de tous les hameaux.

L'étude de la signalétique (25 panneaux) doit se faire au plus vite auprès d'ART NOUVEAU et de SERI.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux dans le cimetière :** sur présentation de Bernard LELONG, il est accepté différents travaux qui seront inscrits au budget pour :
 - aménager un ossuaire municipal,
 - préparer les tombes abandonnées pour une nouvelle affectation.

- *Un nouveau contrat avenir est annoncée par Madame TARDAT pour remplacer Ophélie BOULARD.*
- *Les locaux périscolaires ont été inspectées par le médecin de la PMI. Nous attendons le compte-rendu avant de prendre les décisions qui nous seraient demandées.*
- *Le Maire informe le Conseil du souhait de la colonie allemande du Médoc et des autorités consulaires de voir le Pique-nique Européen reconduit en 2017 à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. Il conviendra de mettre en place un collectif pour remplacer dans cette organisation « Médoc Actif » qui accepte cependant d'en faire partie.*
- *Le Maire confirme l'organisation de la « Fête à Léo » à l'occasion des Journées du Patrimoine de Pays », le Samedi 17 Juin 2017.*

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, le Conseil est clos. Il est 20 heures 15.